

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UNIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 15 JUILLET 2024.

- * 481-CX-2291 concernant la modification à la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

- * 481-CX-2292 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2024-2025

- * 481-CX-2293 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025.

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.